

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE SEPT AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
Mme MARTIN, M. LAIGLE,
Mme GUINET, M. EDOUARD, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, M. GOBINET, Mme SEHL,
Mme GUERIN, M. MARTINVALET, Mme PINHEIRO,
M. CALVIAC Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI,
Mme DE SOUSA, M. FLEURY, Mme FRITIS
Mme HELT, M. PORTIER, Mme CAPBLANC,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LAMARCHE	à	M. FLAMENT
M. JAMET	à	Mme HELT
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

ABSENT EXCUSE : M. BOISCO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALVIAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 10-04-2026.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2026.04.07 - DL2026 - 47 - DE

Publiée le 10/04/2026.....



Pour le Maire,
par délégation

La Directrice Générale Adjointe des Services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/47 du 7 avril 2026

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles L 123-6 et R 123-7 à R 123-15

Vu le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 modifié relatif aux Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale- article 7,

Vu la délibération n°2026/46 du 7 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et ce pour la durée du mandat,

Considérant que le Conseil d'Administration du C.C.A.S est présidé par le Maire membre de droit,

Considérant que l'élection des membres doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que l'unanimité des membres du Conseil Municipal a souhaité procéder au vote à main levée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 1

DECIDE :

Article 1 : de procéder à l'élection par un vote, des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

Et proclame élus les membres du conseil d'administration appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale suivants :

- SAIDI Yasmina
- GUERIN Katia
- LOUIS-MICHEL Rémi

- CHAMARD LASTRE Prune
- CAPBLANC Nathalie
- LE FUR Maryse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

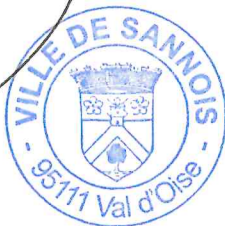
Suite de la délibération N° 2026/47 du 7 avril 2026

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHÉL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CALVIAC
Conseiller Municipal

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Calviac', written over a horizontal line.